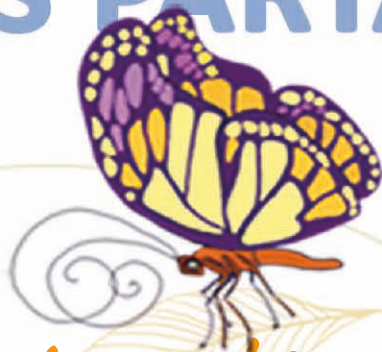


PLAIDOYER EN FAVEUR DES JARDINS PARTAGES



Créer un jardin Créer un citoyen

La crise économique, sociale et environnementale génère un mal-être chez les citoyens qui ont du mal à se projeter dans un monde déshumanisé et éloigné de la nature; sentiments d'abandon et d'impuissance, retrait de l'engagement citoyen traduisent ce malaise.

Les acteurs des jardins partagés réunis en assises le 16 mai 2013 à Lyon ont constaté l'existence d'aspirations sociales non satisfaites auxquelles répondent ces jardins qui sont des lieux d'expérimentations sociales concrètes donnant un sens à une nécessaire transition écologique. Ces micro-initiatives à l'échelle des territoires entrent dans le cadre de la Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution en 2005 et correspondent également à des Agendas 21 déjà mis en œuvre.

Toutefois, l'état des lieux indique que les jardins partagés ne sont pas suffisamment soutenus et que la fonction des animateurs n'est pas reconnue comme une nouvelle compétence de l'action sociale.

Par ce plaidoyer, nous souhaitons interpeller les collectivités territoriales pour qu'elles relèvent le défi lancé par les jardins partagés.

Les jardins partagés sont écologiquement conçus, construits et cultivés par les habitants. Ils font partie de la famille des jardins collectifs (d'insertion, d'habitants, pédagogiques...)

Charte du réseau national des jardins partagés *Le Jardin dans Tous Ses Etats*

PLAIDOYER EN FAVEUR DES JARDINS PARTAGES

Créer un jardin Créer un citoyen



Appel solennel aux élus locaux

Mesdames et Messieurs les élus,

Aujourd'hui, le nombre de jardins partagés progresse de manière significative en Rhône-Alpes. Cependant, leur développement et fonctionnement demeurent encore trop limités au regard des vertus et potentiels qu'ils possèdent.

Face à ce constat, nous vous interpellons solennellement pour,

- que les jardins partagés soient co-financés en tant qu'outils de l'action publique par les divers services compétents qui sont sous votre autorité,
- que leur fonctionnement soit inscrit de façon pérenne dans les cadres financiers et réglementaires adéquates tels les Agendas 21, CCAS, Atelier Santé Ville, CUCS...
- que les emplois spécifiques de jardinier-animateur, jardinier-régisseur ou jardinier-médiateur, soient créés dans le but de garantir l'intérêt général de ces jardins.

Avec vous, élus locaux, le Réseau des jardins partagés de la région Rhône-Alpes se propose d'accompagner l'appel ci-joint, par des rencontres et des échanges qui auront pour objectif de faciliter la mise en œuvre des projets dans vos communes.

Nous en appelons donc à vous, qui avez en charge l'avenir de nos territoires et qui en assurez la bonne gestion dans l'intérêt général, pour promouvoir les jardins partagés au travers de huit actions décisives.

Citoyenneté et culture

- 1 Soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de jardins partagés comme autant d'expériences de démocraties participatives.
- 2 Considérer les jardins partagés comme des acteurs de la vie culturelle en les associant à la politique culturelle communale.

Action sociale et santé

- 3 Reconnaître les jardins partagés en tant qu'outils de cohésion sociale et de restauration de liens, renforcés par l'action d'animateurs professionnels.
- 4 Promouvoir les jardins partagés pour la prévention et les soins grâce à l'activité physique et à l'éducation à une alimentation saine et équilibrée.

Environnement et Education

- 5 Associer les jardins partagés à la politique générale d'éducation à l'environnement pour tous, plus particulièrement en direction des enfants grâce à des activités de jardinage pédagogique, dans un cadre scolaire et hors scolaire.
- 6 Intégrer les jardins partagés à la politique municipale de gestion des déchets et promouvoir le compostage de quartier.

Urbanisme

- 7 Utiliser les outils de planification (PLU - PLUH - ZAC- ...) pour pérenniser et développer les jardins partagés. Les inscrire dans les Trames Vertes et Bleues, comme réservoirs de biodiversité.
- 8 Accompagner les jardins partagés dans le repérage et la gestion des pollutions (sol, air, eau) auxquelles ils sont confrontés.

PLAIDOYER EN FAVEUR DES JARDINS PARTAGÉS

*Créer un jardin
Créer un citoyen*



Argumentaire

Dans le cadre des compétences municipales et intercommunales définies par le *Code général des Collectivités Territoriales*, nous souhaitons attirer l'attention des collectivités locales sur l'apport des jardins partagés dans les quatre domaines qui suivent.

Citoyenneté et culture

Au travers d'échanges de savoirs et d'expériences, de rencontres intergénérationnelles et interculturelles, les jardins partagés s'imposent comme des lieux ressources qui contribuent au développement de la mixité sociale. Ils tissent des liens entre les citoyens et rayonnent à l'échelle des quartiers, des villages et des grandes cités.

Au sein des villages de campagne ou des quartiers urbains défavorisés, ils sont des outils de médiation, de cohésion sociale et de dynamisation de la vie locale, dans la mesure où un personnel municipal ou associatif compétent et motivé les anime.

Les jardins partagés s'offrent comme des moyens de pallier au sentiment d'impuissance de nos concitoyens en leur permettant d'agir sur leur environnement physique, naturel, économique ou social. Ce sont des lieux d'expérimentations concrètes de démocratie participative et de citoyenneté. Ils produisent des richesses matérielles sous forme de légumes de saison, mais aussi des richesses culturelles au travers des manifestations festives qui s'y déroulent. Ils sont de bons indicateurs de la vitalité d'une commune en termes de transformation sociétale et de relations entre les citoyens et leurs élus.

Action sociale et santé

Les jardins partagés agissent préventivement sur la santé globale grâce au bien-être physique, mental et social qu'ils procurent. En prenant soin de la terre, les jardiniers prennent soin d'eux-mêmes: ils se dépensent physiquement en plein air, se ressourcent psychologiquement, font des rencontres qui les relient socialement.

Face à la perte d'autonomie, la dégradation de l'hygiène alimentaire et, notamment, la progression de l'obésité, les jardins partagés sont un bon moyen de rétablir des repères pour une alimentation saine et économique en incitant à la consommation de fruits et légumes, en sensibilisant au respect des saisons et à la qualité des produits.

Les jardins partagés ont par ailleurs vocation à développer des projets avec des professionnels des secteurs de la santé et du médicosocial. Il peut en effet s'avérer pertinent de les utiliser comme des outils de soin en raison des stimulations sensorielles et motrices qu'ils induisent.

Enfin, face au fléau de l'isolement, les jardins partagés s'imposent comme des lieux de renforcement et de restauration du lien social. Grâce aux groupes et aux échanges, ils répondent au besoin psychosocial fondamental d'insertion; ils sont des lieux de reconnaissance sociale.

PLAIDOYER EN FAVEUR DES JARDINS PARTAGES

Environnement et Education

L'éducation à l'environnement et au développement durable est un enjeu officiellement inscrit dans la Constitution française depuis 2005, et fait également l'objet de plusieurs circulaires au sein de l'Education nationale.

Le jardin partagé, en tant qu'espace de nature aménagée, est un lieu d'éveil, de curiosité et d'observation aidant à mieux comprendre et cultiver la biodiversité. Jardiner en son sein est indissociable de l'apprentissage collectif des gestes éco-responsables: respect du sol, paillage, auto-construction, culture sans intrants chimiques. Cultivé de manière plus économe et naturelle, le jardin partagé devient un lieu où s'expérimente la transition écologique. Ainsi, le jardinier mesure mieux les enjeux écologiques et prend conscience de son pouvoir sur la préservation de l'environnement.

Dans le cadre de la gestion des déchets, le jardin partagé participe activement à la pratique du compostage qu'il a vocation à élargir à l'échelle de son quartier. Il agit ainsi sur l'évolution des comportements du public en matière de tri sélectif.

Le jardin partagé est un lieu d'éducation populaire permettant à toute personne, enfant comme adulte, d'accéder à un savoir pratique quel que soit son niveau scolaire, de le dispenser et de le transmettre à d'autres.

Le jardin partagé offre à la commune un cadre adapté pour éduquer les plus jeunes au jardinage lors d'activités péri ou extrascolaires. Il constitue un moyen idéal pour ancrer les enfants dans l'éco-citoyenneté et leur permettre de porter un autre regard sur leur environnement.

Urbanisme

L'urbanisme contemporain est souvent critiqué pour son modèle déséquilibré entre les sphères minérale et végétale qui génèrent des problèmes de densification, de réchauffement et de cohabitation. Les jardins partagés contribuent au développement d'espaces naturels dans les villes. Ils participent à repenser l'espace de façon plus durable et proposent des lieux aux statuts originaux, à la lisière du public et du privé. Ils se veulent des outils concrets pour aider à concevoir les villes et les villages de demain.

En ce sens, les espaces verts de toute nature - parcs, jardins publics ou collectifs (jardins partagés, d'insertion ou familiaux) - sont porteurs de réponses écologiques pertinentes face aux enjeux climatiques et sociétaux. En outre, ils interpellent les différents acteurs publics et privés sur leur accessibilité conformément à la loi de 2005 sur le handicap prévue pour s'appliquer au 1^{er} janvier 2015. Or, cette mise aux normes est souvent aisée et peu onéreuse pourvu qu'elle bénéficie d'un accompagnement adapté.

Tout comme le droit à la mobilité et au logement, un droit à la terre devrait être reconnu comme besoin vital. Une politique foncière qui intégrerait les jardins partagés par un droit d'usage et d'accès à la terre, dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLUH), serait à concevoir. Concrètement, le PLUH de la ville, du village ou du quartier préciserait par exemple les possibilités d'implantation (réserve foncière, cahier des charges des constructeurs).

Il convient de souligner que les jardins partagés peuvent jouer un rôle important de révélateur de la santé environnementale des terrains (eau, air, sol) en tant que lieux de vigilance liés aux différents risques sanitaires auxquels ils sont exposés. Cette question de la pollution des sols, qui fait encore l'objet d'investigations scientifiques, est l'un des domaines sur lequel l'échange d'informations reste indispensable. Le réseau des jardins partagés peut se montrer actif et efficace dans ce domaine.

Enfin, de par leurs pratiques d'autoconsommation des récoltes, les jardins partagés interrogent sur les modalités d'approvisionnement alimentaire des communes en relation avec les zones agricoles périphériques.

